



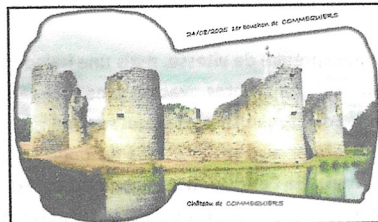
BULLETIN D'INSCRIPTION POUR
LE 1^{er} BOUCHON DE COMMEQUIERS DU DIMANCHE 24 AOÛT 2025
CONDUCTEUR & 13^e FÊTE DES VIEILLES SOUPAPES

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code Postal :
 Commune :
 EMAIL :
 Tél :
 N° de Permis de conduire :
 Compagnie d'assurance :
 N° de contrat :

Club représenté :

VEHICULE

Marque : Type :
 Année : Cylindrée :
 Immatriculation :
 Type : Solex, VéloMOTEUR, Moto, Side-car, Triporteur, Automobile, Utilitaire, Tracteur (**Rayer les mentions inutiles**)



En cas d'impossibilité de présenter le véhicule désigné, seul un véhicule répondant aux normes « véhicule de collection » sera autorisé à participer

Conducteur : **32 €** X =€
 Accompagnant : **32 €** X =€
 Enfant (- de 10 ans) **15 €** X =€

Conducteur : 10 € x =€
 Accompagnant : 10 € x =€
 Enfant (-10 ans) : 5 € x =€

TOTAL =€

Restauration le midi dans les stands à l'arrivée
(Apéritif, Repas, Boisson, Café inclus)

Participation au bouchon seul sans repas

- ☐ Départ de Givrand Convoi N°1 Salle Polyvalente (réservé adhérents Vieilles Soupapes de la Vie)
- ☐ Départ de St Hilaire de Riez Convoi N°2 Parking de Sion face au bowling
- ☐ Départ de Sallertaine Convoi N°3 Parking Verdun proche de la Mairie
- ☐ Départ de Challans Convoi N°4 Parking de l'HUPER U Challans Sud
- ☐ Départ de Falleron Convoi N°5 Place d'Halving
- ☐ Départ de St Paul Montpenit Convoi N°6 Parking du Stade



PREAMBULE

Ce premier bouchon du nord-ouest Vendée est organisé en partenariat avec la ville de Commequiers. 6 convois partiront de 6 points de départ différents pour converger vers Commequiers vers 10h00. La manifestation durera jusqu'à 12h00 environ pour se poursuivre par la Fête des Vieilles Soupapes sur site. Les véhicules doivent être obligatoirement antérieurs à l'année modèle 1990. Les participants devront avoir une tenue en rapport avec l'âge du véhicule. Il en sera tenu compte pour la remise des coupes. Pour les véhicules plus récents une exposition sera organisée sur le site de la Fête des Vieilles Soupapes. Pour des raisons administratives aucun des 6 convois ne doit dépasser 49 véhicules.

PROGRAMME

8h00: Accueil des participants sur les différents sites de départ.

De 9h30 à 9h45 : Départ des six convois vers Commequiers.

10h00 : Arrivée à Commequiers et début du « Bouchon »

12h15 : fin du « Bouchon » et début de la Fête des Vieilles Soupapes sur le site du Château

14h00-17h00 Jeux, Exposition de véhicules, Balades en Anciennes

17h00 : Remise des Coupes & des Prix

REGLEMENT

1. Ce rallye n'est en aucun cas une épreuve de vitesse, mais une balade touristique.
2. Sont admis tous les véhicules tels que : motos avec ou sans side-car, triporteurs, scooters, automobiles, solex, etc... dont l'année de fabrication est antérieure à l'année modèle 1990 (sauf accord de l'organisateur) et qui sont en règle vis-à-vis de la législation en vigueur.
3. Tout participant devra se conformer aux prescriptions du Code de la Route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des localités traversées. Tout manquement à ces prescriptions ou à ces arrêtés entraînera l'exclusion immédiate du participant, de la manifestation.
4. S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour leurs véhicules, pour eux-mêmes, ainsi que pour leurs passagers. Le port du casque est obligatoire.
5. La sécurité sera assurée par des motos modernes dont les pilotes seront impérativement équipés de dossards fluorescents et casqués.
6. Un véhicule de tête équipé d'un gyrophare ouvrira le convoi. Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ne devront en aucun cas dépasser ce véhicule.
7. Tout participant, motard de la sécurité ou conducteur d'un véhicule du rallye, se doit de respecter la loi en matière d'alcoolémie, du code de la route et de montrer un civisme certain envers les autres usagers de la route. Tout manquement à ces règles entraînera l'exclusion immédiate du ou des participants.
8. Si une personne ayant un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi provoquait un accident, elle serait déclarée responsable à 100% et ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
9. Des véhicules balai, équipés de gyrophares, fermeront le convoi. Ces véhicules ne devront en aucun cas dépasser les derniers participants. Si, à la suite d'un arrêt pour panne, la réparation s'avère trop longue, le véhicule sera chargé dans un véhicule balai sous la responsabilité du conducteur pour l'arrimage (le temps toléré par l'organisation est le temps nécessaire au remplacement d'une bougie ou la réalisation d'un plein d'essence). Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dégâts occasionnés pendant le transport dans les véhicules d'assistance.
10. Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge des participants.
11. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation à la manifestation.
12. Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription, s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les consignes.

A : Le :

Signature du conducteur

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Pour des raisons d'organisation, ne seront prises en compte que les inscriptions remplies correctement, datées, signées et accompagnées du règlement par chèque signé à l'ordre de LES VIEILLES SOUPAPES DE LA VIE, à retourner avant le 15 Juillet 2025 à :

Association LES VIEILLES SOUPAPES DE LA VIE
2 Impasse des Terres Fortes Garages 3 & 4
85800 GIVRAND